



agir ensemble

UNE NOUVELLE OFFRE TERRITORIALE ENFANCE/JEUNESSE GRANDIR EN MILIEU RURAL

■ Vous avez un projet sur l'une de ces 5 thématiques, la MSA DLG peut vous soutenir : petite enfance, parentalité, loisirs vacances, mobilité, numérique.



VOS CONTACTS :

Oscarina ANTUNES

Chargée de mission pour le service d'action sanitaire et social

Tél. : 05 53 02 68 58

Sandie ULMET

Responsable du service d'action sanitaire et social

Tél. : 06 88 10 42 48

LES MODALITÉS PRATIQUES

Durée du soutien

« Grandir en Milieu Rural » favorise le lancement d'un projet, son expérimentation ou son développement. L'aide financière de la MSA sera limitée dans le temps :

- soutien possible 1 à 2 ans pour les actions
- soutien possible de 1 à 3 ans pour le développement de services / structures

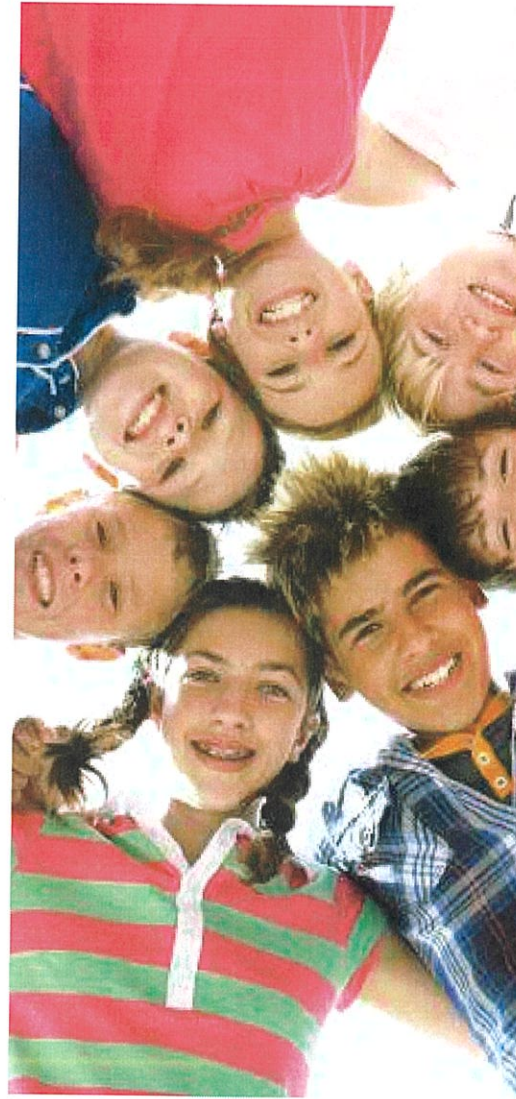
Montant de l'aide financière

Budget du projet	Intervention minimale de la MSA
Inférieur à 10 000 €	25 %
Entre 10 000 € et 60 000 €	20 %
Entre 60 000 € et 120 000 €	15 %
Supérieur à 120 000 €	10 %

La MSA ne pourra pas financer plus de 80 % du budget du projet, autres financements publics compris (CAF, Département, etc), 20 % du budget total est à la charge du porteur de projet.

EXEMPLES

- Lancement d'un projet de soutien à la parentalité par des actions collectives d'un coût de 2 000€ : la MSA peut soutenir ce projet entre 25 % et 80 % du budget sur un ou deux ans.
- Création d'une solution de mobilité partagée sur la CDC, avec un axe jeunesse pour un coût de 20 000€ : la MSA peut soutenir ce projet entre 20 % et 80 % du budget sur un, deux ou trois ans.
- Accueil du jeune enfant - favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap via de l'investissement et de la formation pour un coût de 10 000€ : la MSA peut soutenir ce projet entre 20 % et 80 % du budget sur un, deux ou trois ans.



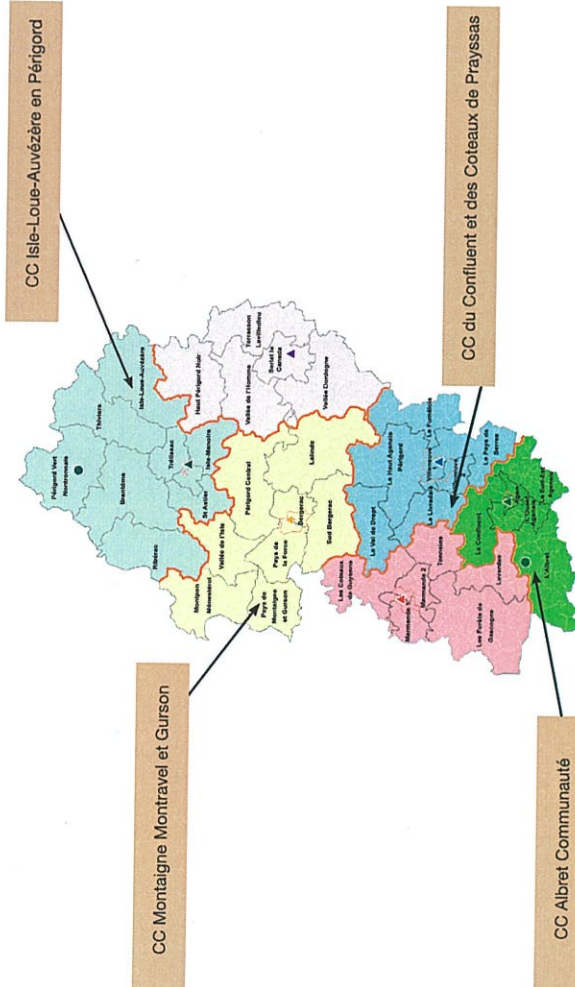
Avec l'offre « Grandir en Milieu Rural », la MSA DLG accompagne les acteurs locaux, collectivités territoriales et associations, à répondre aux besoins des jeunes âgés de 0 à 25 ans et de leurs parents dans les territoires ruraux.

LES CONDITIONS POUR ÊTRE SOUTENUS

► Votre projet permet

- soit de développer un nouveau service, une action répondant à des besoins spécifiques des familles vivant en milieu rural.
 - soit d'améliorer, de diversifier l'offre des structures ou des services existants.
- Les actions ou services concernés doivent soutenir des actions à l'attention des jeunes de 0 à 25 ans, et de leurs parents.

► Votre projet est mené sur un des territoires prioritaires définis par la MSA



La MSA portera également une attention particulière :

- sur la qualité de votre projet, qui peut s'illustrer de différentes manières : l'accessibilité du service / la capacité à aller vers les publics isolés, en situation de précarité, éloignés des services / l'adéquation du projet avec les besoins des familles / la dimension innovante du projet / etc
- sur l'intégration de votre projet dans une dynamique territoriale et partenariale : la MSA sera attentive au fait que du lien soit créé avec les autres dispositifs MSA, avec l'offre des partenaires locaux (CAF...) et avec les services existants sur le territoire de manière à renforcer les dynamiques sur les territoires.

L'attribution d'un soutien financier dans le cadre de « Grandir en Milieu Rural » fera l'objet d'une convention de financement avec le porteur de projet :

- les collectivités locales (CDC, communes) disposant de compétences sur l'Enfance - Jeunesse
- les associations ou autres structures du territoire

► Dossier de demande

Une demande de subvention devra être complétée via un dossier à remettre par mail. Vous pourrez l'accompagner de tous renseignements ou documents venant préciser votre projet. Le dossier est à demander auprès de : roy.delphine@dlg.msa.fr ou laupies.nathalie@dlg.msa.fr

► Calendrier

Les demandes sont à déposer au plus tard le 30 novembre 2021.